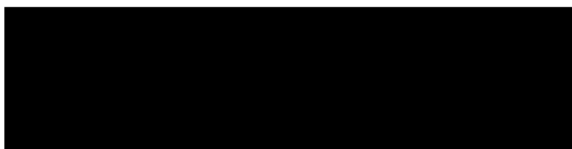


PAR COURRIEL

Québec, le 3 novembre 2025



Numéro de dossier : 2510030-316

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue en date du 18 octobre 2025 visant à obtenir copie de tout document concernant la biographie du poète et peintre, Monsieur Roland Giguère, notamment les nombreux prix, bourses et subventions qu'il a obtenus au cours de sa carrière. Vous souhaitez avoir accès aux dossiers Giguère déposés au ministère de la Culture et des Communications.

Nous avons procédé à l'examen de votre demande. Vous trouverez jointes à la présente lettre des copies des documents visés que nous détenons et qui peuvent vous être communiqués.

Toutefois, conformément à l'article 14 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), ci-après *Loi sur l'accès*, certains documents ne vous sont pas communiqués parce qu'ils contiennent des renseignements qui sont visés par certaines restrictions prévues à la *Loi sur l'accès*. Nous nous appuyons pour ce faire sur l'article suivant :

- L'article 48 qui précise que lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme.

À cet effet, nous vous invitons à formuler une demande auprès du responsable d'accès de Bibliothèque et Archives nationales du Québec aux coordonnées suivantes :

...2

M^e Anne Milot
Secrétaire générale et
directrice des affaires juridiques
475, boulevard de Maisonneuve E.
Montréal (Québec) H2L 5C4
Téléphone : 514 873-1101 #6582
Télécopieur : 514 873-7182
acces@banq.qc.ca

Conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

L'équipe de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

p. j.